



**Communiqué de presse**  
**SG/SM/9337**  
**AFR/952**

---

**KOFI ANNAN SE FÉLICITE DU TRANSFERT D'AUTORITÉ À**  
**L'OPÉRATION DE L'ONU AU BURUNDI (ONUB) ET APPELLE LES**  
**BURUNDAIS À SAISIR CETTE CHANCE POUR RÉALISER UNE**  
**PAIX DURABLE**

La déclaration suivante a été communiquée aujourd'hui par le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan:

Le Secrétaire général se félicite du transfert d'autorité de la Mission africaine au Burundi (MIAB) à l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) qui a été créée, le 21 mai 2004, par la résolution 1545 du Conseil de sécurité. Le succès de la MIAB est évident et il jette une base solide pour faire progresser le processus de paix.

Le Secrétaire général est convaincu que c'est au peuple burundais et à ses dirigeants de saisir cette importante occasion que leur offre la communauté internationale en renouvelant son engagement en faveur du Burundi pour y instaurer une paix durable. Il leur revient maintenant d'accélérer leurs efforts et de travailler en étroite coopération pour résoudre les priorités urgentes telles que la préparation des élections, le désarmement et la démobilisation des combattants et la réforme du secteur de la sécurité. Le Secrétaire général espère également que le FNL (Rwasa) saisira cette opportunité pour se rallier au processus de paix dans l'intérêt du peuple éprouvé du Burundi.

Le Secrétaire général exprime sa profonde reconnaissance aux contingents de la MIAB pour leur dévouement à la cause de la paix Burundi, dans des circonstances très difficiles. Il est heureux qu'ils participent à l'ONUB et qu'ils soient bientôt rejoints par des contingents supplémentaires issus d'autres pays. L'ONUB, aux côtés de l'Union africaine et des Amis du Burundi, conduira cet effort renouvelé des Nations Unies pour aider le Burundi à relever les tâches difficiles qui l'attendent. Le Secrétaire général appelle la communauté internationale à contribuer généreusement aux efforts de réconciliation nationale et de reconstruction du Burundi.

\* \* \* \* \*